

AMC : DOSSIER D'INSCRIPTION : 2021/2022

à remettre à la direction de l'AMC accompagné de la copie du carnet de vaccination et de l'assurance RC

ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Niveau scolaire (école publique) 2021/2022 :

Réinscription : → niveau 2020/2021 :

ou nouvelle inscription :

↳ Niveau langue arabe/coran : (Veuillez préciser son niveau en quelques phrases)

REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom mère : Profession :

Nom père : Profession :

Adresse postale :

Téléphone mère : Téléphone père :

Email mère :

Email père :

COURS

Les matières étudiées sont l'arabe, le Coran et l'éducation religieuse. La rentrée scolaire aura lieu durant la semaine du 6 septembre 2021 et les cours prendront fin durant le mois de juin 2022. Les créneaux sont de 3h30 ou 4h par semaine selon le niveau et les horaires, selon le créneau d'étude de votre enfant, auront lieu les matinées de 8h30 à 12h ou 12h30 ou en après-midi de 13h30 à 17h ou 17h30.

Important : Néanmoins, en cas de décision gouvernementale, les cours seront dispensés en distanciel afin d'assurer la continuité pédagogique. S'il devait avoir lieu, ce changement de mode d'enseignement pourrait entraîner des changements au niveau de l'organisation pédagogique qui se veulent dans l'intérêt de l'enfant.

Créneau souhaité : mercredi AP samedi matin samedi AP dimanche matin dimanche AP

Important : Les créneaux sont limités par les places disponibles par niveau, donc votre souhait devra être confirmé par la coordination pédagogique. Si votre créneau souhaité n'est plus disponible, il vous sera proposé un autre créneau selon les places disponibles.

Nous tenons à vous informer que si vous souhaitez un créneau spécifique ne tardez pas pour votre inscription.

ENGAGEMENT FINANCIER

Je m'engage à verser les frais de scolarité annuel d'un montant de 400 euros. Cette somme est forfaitaire, payable en plusieurs fois. Ce montant est dû, peu importe le nombre de cours où votre enfant est présent.

- mode de règlement :

espèces chèque(s) prélèvement CB

- règlement :

totalité à l'inscription / plusieurs fois → nombre d'échéances souhaité :

Notes : - en cas de règlement par espèces en plusieurs fois, un chèque de caution vous sera demandé.

Pour le paiement par chèque, ils seront encaissés à partir du 5 du chaque mois.

- 1) Je m'engage à verser un arrhes d'un montant de 40 € par enfant, lors du dépôt du dossier. Cette somme sera déduite de la cotisation annuelle. L'encaissement de ce montant valide l'inscription de votre enfant et lui garantit une place dans l'établissement.

Pour déposer votre dossier, nous vous remercions de prendre contact avec notre administration au 07.60.32.74.75.

Note : En cas d'inscription de plusieurs enfants de la même fratrie, à partir du deuxième enfant, des réductions pourront vous être accordées sur la cotisation annuelle. La cotisation annuelle du 1er enfant sera de 400 €, pour le 2ème enfant elle sera de 350 € et à partir du 3ème enfant, elle sera de 300 €.

Une inscription implique un engagement financier ferme sur l'ensemble de l'année scolaire.

Fait à le Signature

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule

Le présent règlement est destiné à fixer les règles de vie en commun, indispensables au bon fonctionnement de l'association, dans le respect des droits et devoirs de chacun. Parents, enfants, encadrants devront adhérer à ses principes. En cas de manquement au présent règlement intérieur, l'établissement se réserve le droit d'annuler l'inscription de votre (vos) enfant(s), sans remboursement. En dehors des horaires d'ouverture, l'accès au centre n'est pas autorisé, sauf cas exceptionnel, et autorisation préalable de la direction.

1. Retards, absences et maladies

En cas de retards récurrents, des mesures disciplinaires pourront être prises : avertissements, exclusions. Toute absence doit être signalée.

En cas de maladie contagieuse (exemple Covid...) ou de présence de poux, les parents s'engagent à prévenir rapidement la direction. L'enfant malade ne pourra pas réintégrer l'école avant guérison complète.

Il est indispensable de prévenir le centre par email de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone, informations nécessaires en cas d'urgence.

2. Administration et équipe pédagogique

L'administration et/ou l'équipe pédagogique sont à votre disposition pour vous rencontrer pour répondre à vos questions.

Pour toutes questions d'ordre pédagogique, vous pourrez prendre rendez-vous et/ou adresser un mail à : gestion.ecole@mosquee-amc.fr. Pour toutes demandes, d'ordre administratif, merci de contacter : ecf@centredesfeuillesvives.fr.

Pour toute validation de l'inscription, le dossier devra être complet et remis ,avec l'ensemble des pièces (copie du carnet de vaccination, attestation assurance à jour).

Un test de niveau de l'élève sera fait à l'inscription ou en début d'année. C'est ainsi que l'équipe pédagogique déterminera le niveau de l'enfant au sein de la structure. En cas de refus des parents de la décision, l'école se réserve le droit de refuser le dossier. De même, en cours d'année, en cas de refus de la décision de l'équipe pédagogique d'un changement de niveau (inférieur ou supérieur), le retrait de l'enfant du centre pourra être acté.

3. Discipline

Les élèves et les parents doivent respecter les personnes et les biens. En cas de matériel détérioré, il est à la charge des parents de rembourser ou de remplacer le bien. En cas de conflit entre élèves, les familles doivent respecter le protocole de gestion de conflits établi par l'établissement.

Tout acte de violence verbale ou physique, acte de vandalisme, attitude insolente ou vulgaire sera sanctionné.

L'inscription dans notre centre implique une relation de confiance avec l'équipe éducative et une adhésion au projet pédagogique. Afin d'optimiser les résultats de votre enfant un suivi constant de l'évolution de votre enfant est de rigueur. Pour cela des outils vous seront apportés afin que vous soyez informés des devoirs et de toutes autres informations le concernant. De même un

minimum de travail lui sera donné à la maison afin que les leçons apprises en classe lui soient plus profitables, en cas de négligence vis à vis de ces devoirs, l'école sera en droit de prendre des mesures. L'association invite aussi les familles à participer **aux instances de dialogue** et de concertation mises en place : **réunions, conférences, parents-correspondants.**

En cas de difficultés scolaires, l'association pourra vous proposer des cours de soutien et d'aide aux devoirs. Dans certains cas, ce cours de soutien pourra être imposé.

4. Clauses financières

La direction impose un paiement au début de l'inscription, soit par espèces, par prélèvement, par CB, ou par remise de chèques pour l'ensemble de l'année. Pour les paiements en espèces, merci de joindre un chèque de caution en déduisant l'acompte.

Toute inscription est dûe dans son intégralité et ce quelle que soit la cause et la date du départ. L'établissement se réserve le droit de retenir des frais en cas de départ volontaire et définitif à n'importe quel moment de l'année ou suite à une exclusion de l'élève par l'établissement. Un remboursement est effectué en cas de force majeure (maladie, déménagement, décès etc.). Les parents devront fournir un justificatif médical. Le non-paiement des sommes dues peut entraîner, après deux rappels, le recours à un service contentieux, au recours d'un médiateur de la consommation ou au tribunal compétent pour une injonction de paiement ainsi que la suppression des services pour lesquels le paiement n'a pas été effectué, voire la dénonciation du présent contrat.

5. Stationnement

Il devra se faire au 22 rue Eugène Varlin 94500 Champigny-sur-Marne. Le stationnement ou l'arrêt sont strictement interdits, sur la rue Eugène Varlin ou des hauts bords, et sur le virage. La direction se réserve le droit de prendre des décisions contraignantes et ce, pour préserver l'intérêt collectif.

A la sortie du parking, la direction vous préconise de traverser la route et d'aller sur la rue en face du parking (visibilité plus grande pour les piétons et les automobilistes) et lorsque vous récupérez votre enfant, nous vous conseillons également le même principe. Ceci est le moyen le plus sûr pour notre sécurité et celle de nos enfants.

6. Droit à l'image

Durant l'année, les élèves peuvent être photographiés dans le cadre des activités faites avec l'école.

A chaque début d'année, une demande d'autorisation est à compléter dans le dossier.

En cas de non-respect du règlement intérieur, l'association se réserve le droit de prendre les sanctions nécessaires.

Signature des tuteurs légaux - Précédée de la mention "lu et approuvé"

FICHE SANITAIRE

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade peut être transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Nous vous prions de bien vouloir faciliter notre tâche en nous communiquant clairement vos numéros de téléphone.

Nom et n° d'une personne susceptible de vous prévenir :

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame autorisons l'anesthésie de notre enfant au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il aurait à subir une intervention chirurgicale.

Signature :

RENSEIGNEMENTS UTILES À CONNAÎTRE - SUIVI DE L'ENFANT

Orthophoniste :

Allergies/maladies connues :

Psychomotricien :

Maladies chroniques :

Médicament :

En cas de PAI, merci de nous remettre un exemplaire en début d'année et de remettre le médicament au responsable pédagogique.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Monsieur, Madame.....Responsable légal de l'enfant

- N'autorise pas mon enfant à sortir seul de l'école pour regagner le domicile
- Autorise mon enfant à sortir seul de l'école pour regagner le domicile
- N'autorise pas à ce que mon enfant soit filmé ou photographié et que ce soit publié
- Autorise à ce que mon enfant soit filmé ou photographié et que ce soit publié

Je décharge l'association de toute responsabilité sur mon enfant en dehors des heures de l'école sur le site.

Signature des responsables légaux

Signature de la direction

Précédée de la mention "lu et approuvé"

ENGAGEMENT FINANCIER

Je soussigné(e).....autorise l'AM.C à prélever la somme de euros au titre de l'année 2020-2021.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Ce document est à compléter et à renvoyer daté et signé, accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC - IBAN à l'adresse suivante Amicale des Musulmans Campinois - AMC 36, rue Eugène Varlin 94500 Champigny-sur-Marne

Noms et prénoms du débiteur :.....

Établissement bancaire du débiteur :.....

(nom et adresse de l'agence bancaire)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la société AMC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'association AMC.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Référence Unique Mandat : RUM (Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Titulaire du compte à débiter

Nom Prénom : (*)

Adresse :(*)

Ville :.....Code Postal :.....

BIC :.....

IBAN :.....

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier.

Identifiant Créancier SEPA : FR76 3006 6100 1600 0202 1180 154

Nom : Amicale des Musulmans Campinois - A.M.C.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Une autorisation de prélèvement vous sera remise pour signature, merci de l'accompagner d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Le (*) :.....

A(*) :

Signature (*) :